



20^{ème} TOURNOI NATIONAL DE CHALLANS 28-29 JUIN 2025



- 1 - Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD en vigueur au moment du tournoi complétées par ce règlement. Numéro de dossier du tournoi : 2400961.
- 2 - Le juge-arbitre principal du tournoi sera Jean-Guy VAISSIER et les juges-arbitre adjoints seront Nicolas PETIT et Stéphane VIOLLEAU. Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.
- 3 - Tout joueur participant au tournoi doit être licencié, les catégories d'âges autorisées sont minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans. Il sera fait une vérification des éventuelles sanctions en cours.
- 4 - Tout joueur étranger qui souhaite s'inscrire doit prouver que sa fédération lui permet une telle inscription et qu'il est en règle avec ladite fédération. Ces joueurs sont soumis aux règles fédérales pendant toute la durée du tournoi notamment en ce qui concerne la tenue, la conduite et les catégories d'âge.
- 5 - Les tableaux autorisés sont les suivants : N1 à NC en simple dames ou homme, ou doubles mixtes le samedi, et doubles dames ou hommes le dimanche. 1 seul tableau autorisé le samedi. Le tableau définitif retenu pour chaque joueur sera celui correspondant à sa cote ou à son classement le jour du tirage au sort. Pour les inscriptions « en recherche » sur un tableau de double ou de mixte, le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel. Les organisateurs, en accord avec les JA, composeront les tableaux conformément à l'article 3.2.1.5 du RCG « dans un même tableau le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé ». Ce point de règlement peut-être la cause de la non prise en compte d'une inscription. L'organisation se réserve le droit de refuser une paire dont l'écart entre les CPPH des partenaires excède 8 fois qui bloquera la constitution des tableaux. Le CPPH retenu sera celui du 12 juin 2025.
- 6 - Les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec deux sortants par poules, puis élimination directe pour les phases finales. Des poules uniques de 5 ou 6 joueurs ou paires pourront également être proposées. La forme du moment (CPPH) sera la règle pour la constitution des tableaux et des poules, la date retenue sera celle du 12 juin 2025.
- 7 - Le nombre de joueurs est limité (environ 450 joueurs sur le week-end). Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée en fonction des tableaux hormis pour les séries 1 et 2 où la priorité sera au classement N, dès lors que les dossiers seront correctement remplis et les engagements réglés. Nous serons peut-être amenés à ne prendre qu'un seul tableau pour un joueur si l'autre tableau est déjà complet. En fonction du nombre d'inscrits, l'organisation pourra mettre une 3^{ème} salle à disposition pour accepter le plus de joueur possible.
- 8 - Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. Dans la mesure du possible toutes les finales seront arbitrées, en particulier celles de niveau N.
- 9 - Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (16 juin 2025) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de la Loire. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, 6 mois pour une récidive.
- 10 - Les droits d'engagement sont de 15€ pour un tableau et 20€ pour deux tableaux. Ils sont exigibles au moment de l'inscription. Ils sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de justification par une attestation appropriée.
- 11 - L'échéancier est prévisionnel. Les joueurs seront convoqués 60 min avant le début de leur premier match. Les joueurs doivent se tenir au courant du retard ou de l'avance qu'il y aurait pendant la compétition. Le joueur est le seul responsable s'il est en retard sur le terrain. Les premières convocations du premier tour de chaque journée, seront de 30 min avant le début des matches, soit 7h30.
- 12 - Les joueurs disposent d'un temps de préparation de 3 mn à l'appel de leur match comprenant le test des volants et la mise en tenue de jeu. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait volontaire par le juge arbitre. Le temps de repos minimum entre deux matches sera de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.



20^{ème} TOURNOI NATIONAL DE CHALLANS 28-29 JUIN 2025



- 13** - Tout volants touchant un obstacle situé au-dessus du terrain y compris l'infrastructure sera comptés faute pendant un échange et let au service.
- 14** - Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel en plume est le volant FORZA S6000 en vente à la salle et le volant en plastique YONEX MAVIS 600 disponible à la table de marque.
- 15** - Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée. Les tenues des équipes des comités départementaux, des Ligues et de France sont interdites.
- 16** - Les joueurs et les accompagnateurs devront avoir un comportement correct et conforme au code de conduite des joueurs et accompagnateurs.
- 17** - Tout joueur désireux de s'absenter, quelle que soit la situation et la durée de son absence, devra prévenir le juge-arbitre, sous peine d'être forfait volontaire.
- 18** - En cas de forfait après le tirage au sort, les droits d'engagements resteront acquis au club organisateur, sauf sur présentation d'un justificatif jugé comme recevable (certificat médical ou justificatif recevable.) Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton, 3 rue Pierre Lise 49000 Angers ou secretariat@badminton-paysdelaloire.fr. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, suivant le Chap.07.05.F01-2021/1 du guide du badminton.
- 19** - Les organisateurs se réservent le droit de regrouper, compléter ou modifier les catégories prévues sur le règlement en fonction des inscriptions, en accord avec les juges-arbitres. Une catégorie peut être annulée faute de participants.
- 20** - Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le Juge Arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (suivant le Chap.07.04.F01-2021/1 du guide du badminton).
- 21** - L'utilisation de substance et tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge Arbitre avant son premier match.
- 22** - Tout joueur mineur se doit d'être accompagné d'un responsable légal majeur.
- 23** - Les joueurs qui désirent conserver leurs droits à l'image sur les photos prises par l'organisateur, doivent impérativement le signaler à la table de marque dès leurs arrivées dans la salle. Sans cette démarche, leur image pourra être utilisée dans les supports de communication ou réseaux sociaux.
- 24** - Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement afin de contribuer à la réussite de ce tournoi.